

**Procès-verbal du
Conseil Municipal
Mardi 14 mars 2017**

L'an deux mil dix sept, le quatorze mars, à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier Geslin, Maire.

Date de convocation : 09 mars 2017

Présents (16) : Didier Geslin, Rémi Desplantes, Anne Fréhel, Anne Canaud, Raymond Proux, Joseph Merceron, Francine Beaumelle, Guy Scherrer, Sylvie Sauvignon, Catherine Fillon, Aurélie Philippeaux, Ludivine Denfert, Alain Bouvet, Michel Rougier, Christine Kubicek, Yann Juin.

Absents représentés (3) : Jocelyne Marie par Sylvie Sauvignon, Yannick Sauvignon par Raymond Proux, Eric Nicol par Rémi Desplantes.

Secrétaire de séance : Ludivine Denfert.

M Le Maire demande si quelqu'un s'oppose à ce que Mme Denfert soit secrétaire de séance. Tout le monde accepte que Mme Denfert soit désignée comme secrétaire.

Ordre du jour :

M Juin dit que le premier point c'est forcément l'ordre du jour. Donc ce Conseil cela fera trois mois et huit jours qu'il n'a pas été réuni, ce n'est pas la première fois qu'il y a des délais qui dépassent le trimestre, c'est quand même exceptionnel dans les autres collectivités. Il découvre dans cet ordre du jour l'abandon temporaire de la vente du camping et la gestion déléguée, pendant trois mois le Conseil Municipal n'a pas été du tout associé à cette réflexion. Il découvre que la convention avec le département pour l'aménagement d'une portion de l'Avenue de la République que vous souhaitez réaliser est réinscrite à l'ordre du jour, alors que nous n'avons eu aucun document. Le contenu : trois délibérations, étalées comme la confiture, cinq délibérations de subventions, de fait trois délibérations, deux délibérations reportées au mois de décembre, heureusement reportées au mois de décembre autrement on se demande bien de quoi on discuterait. Les commissions comme d'habitude étaient réunies dans la semaine précédente au Conseil Municipal et notamment la commission de l'urbanisme pour étudier un projet de rétrocession d'un lotissement, dont on n'est à la troisième version semble t il, laquelle n'est pas définitive puisse qu'elle est d'ailleurs à l'instruction. Cette convention présentée en commission sans que l'on ait le moindre détail sur ce qu'il s'agissait de rétrocéder du lotisseur à la collectivité. Il a fallu que les élus minoritaires, fort heureusement, il y en a deux, posent la question parce que les élus majoritaires qui apparemment n'en savaient pas plus que nous et n'avaient pas de questions à poser sur le contenu de la rétrocession. Dans les questions que nous avons posées, il y avait des éléments qui étaient totalement ignorés de l'adjoint à l'urbanisme qui nous le présentait. Il ignorait la signification de plusieurs symboles sur le plan, il ignorait l'état d'aménagement de l'espace public central, il ignorait la présence d'une parcelle communale dans ce lotissement et donc les conditions de son intégration, et donc à l'issue de cette commission bien évidemment les élus minoritaires ont donné un avis défavorable à l'ordre du jour et encore plus à son adoption en l'état, et les élus majoritaires à l'unanimité ont décidé l'inscription à l'ordre du jour et d'y donner un avis favorable. Le vote portait sur l'inscription à l'ordre du jour, et surprise trois jours plus tard, un long délai de réflexion entre la commission et la convocation, ce qui a permis de faire disparaître cette délibération-là, s'agit il d'un désaveu de l'adjoint de l'urbanisme et des membres de la commission et pour quel motif alors qu'elle avait recueilli l'unanimité de la majorité.

M Desplantes dit qu'il ne souhaite pas répondre

M Le Maire dit qu'il y a un ordre du jour, c'est l'ordre du jour

L'approbation du PV du 13 décembre 2016 :

M Bouvet dit que s'agissant de ce procès verbal on dénote encore comme d'habitude un compte-rendu quelque peu édulcoré des échanges qui ont eu lieu. Notamment concernant ce qui a motivé le report des deux délibérations, il n'y a que quelques phrases. Mais, il voudrait que soit modifiée une certaine phrase notamment lorsqu'il lit « comme d'habitude l'opposition ne prendra pas part au vote concernant le dernier Procès Verbal » en revanche au moment du vote, il voit approbation du Procès Verbal pour quatre, abstention quatre, l'abstention est différente du fait de ne pas prendre part au vote, puisque l'abstention est comptabilisée au vote donc je vous demanderai de modifier cela. »

Mme Denfert dit qu'elle est d'accord pour cette modification.

M Bouvet dit ensuite à la page 10, où il voit qu'il a dit à M Proux de prendre contact avec la DI, quand il voit l'orthographe de la DI, il voit ça généralement dans les contrats Invalidité Assurance Décès. La DI Mme Denfert qu'est ce que pour vous la DI ? »

Mme Denfert dit répond avec ironie que c'est l'assurance décès invalidité effectivement.

M Bouvet dit oui mais pas là, c'est la DI direction des infrastructures, tout un chacun n'est pas habitué à ce genre d'abréviation, et cela n'a rien à voir avec le sujet. Quelque chose d'autre l'a fortement interpellé notamment toujours page 10 où on voit les interventions successives. Il lit « M Juin demande quand il y a eu un travail de fond sur ce sujet avec l'ensemble des conseillers municipaux, » et la phrase d'après M Juin dit qu'il faut laisser Mme Kubicek se défendre, puisse qu'elle est attaquée parce que la commission a eu lieu à 14 h » M Bouvet pense qu'il y aurait eu un loupé dans la retranscription des enregistrements. Comme M Juin dit qu'il faut laisser Mme Kubicek se défendre cela veut dire obligatoirement que préalablement il y eu une attaque envers Mme Kubicek.

Mme Denfert dit qu'effectivement, c'est là qu'arrive la limite des enregistrements parfois cela fuse dans tous les sens, il y a plusieurs personnes qui parlent on entend les papiers brassés, qu'elle essaye de faire le mieux possible pour retranscrire ce qu'elle peut, mais il peut y avoir des phrases loupées elle essaye de faire le maximum. »

M Bouvet dit que sur un compte-rendu c'est quelque peu embêtant sachant que d'une manière générale les avocats s'appuient très fortement sur les comptes-rendus.

Mme Denfert dit qu'elle essaie vraiment de faire le maximum, il lui semble que depuis qu'elle est arrivée et qu'elle a pris la retranscription du procès-verbal, l'opposition avait trouvé dans un premier temps qu'il y avait des efforts faits et qu'elle essaye de maintenir ses efforts et de faire de son mieux pour retranscrire le maximum.

M Bouvet dit que oui, mais encore une fois qu'il faut essayer de faire à fond.

Mme Denfert dit que c'est vraiment ce qu'elle fait, après il y a des limites techniques.

M Bouvet au-delà des limites techniques, il y a des formations auxquelles vous avez droit comme tout élus de prise de note, pour prendre des notes des mots clés.

Mme Denfert dit que cela n'est pas un problème de prise de note, mais que les propos ne sont pas forcément audibles parce que plusieurs personnes parlent en même temps, et qu'on ne peut pas parfois entendre tous les propos notamment si quelqu'un interpelle une autre personne alors que d'autres parlent.

M Le maire dit que les remarques de M Bouvet ont été entendues

M Bouvet dit que les élus minoritaires ne prendront donc pas part au vote

Approbation du PV Pour :15 Contre :0 Abstention :0 ne prend pas part au vote : 4

**2017 – 01/03 – Convention d'aménagement de l'avenue de la République – RD n°105
– Autorisation de signature**

Rapporteur : Raymond PROUX

Vu l'avis de la Commission « Voirie, Travaux, Espaces Verts, Environnement et RCSC », réunie le 07 mars 2017,

Considérant les délibérations n° 533 du 20 décembre 2012 et n°510 du 19 décembre 2013 portant sur la définition de la politique d'aménagement du Département quant aux traverses d'agglomération, et plus spécifiquement sur le contenu des interventions et les modalités financières de prise en charge,

Considérant que les travaux envisagés ont vocation à améliorer la sécurité des usagers entre le PR 9+022 et le PR9 + 157,

Considérant que le coût des études de 7.791 € H.T. et l'estimation des travaux de 120.000 € HT portent le montant total à 127.791 € H.T.,

Considérant que la participation communale est fixée à 40% et, de fait, implique la participation de la commune à hauteur de 51.116,40 € H.T.

Sachant que cette participation sera arrêtée après la réalisation des études et des travaux sur la base de leur montant réel.

M Proux dit qu'il n'y a pas eu de changement dans la convention qui demande à être passée entre le département de la Charente-Maritime et la commune d'Esnandes. La description des travaux a été reprise, elle consiste à créer un trottoir conforme aux normes d'accessibilité côté Est positionné une écluse avec une largeur de chaussée à 3,50 m côté Ouest à garantir une largeur minimale pour un cheminement piéton accessible et à réduire le reste de la chaussée à 5,60 m, positionner des bordures de trottoir T2, reprendre la couche de roulement sur l'intégralité de l'aménagement y compris dans le carrefour à feux. Aménager, sécuriser les espaces piétons, réaliser les trottoirs en béton désactivé et les entrées des riverains en enrobés. Il présente le plan en PDF ce qui n'avait pas été fait la dernière fois. Il explique le plan, avec le plateau devant la mairie, à droite la rue des Écoles, en descendant il y a l'écluse côté Ouest, donc les bordures T2 qui sont en bleu clair, les bordures T2 abaissées à 2 cm en trait bleu foncé sur les entrées de riverains, et les entrées de garages et sur les passages piétons avec les bandes podotactiles ou bandes d'éveil à la vigilance l'un ou l'autre. Donc rue des Boucholeurs là il y a de la CC1 c'est du caniveau tout à fait basique pour permettre l'écoulement des eaux, l'entrée pour la poste, une porte de garage située juste derrière le stop avec bien sûr des bordures abaissées à 2 cm, les bandes podotactiles. Les barrières de mobiliers urbains qui seront déposées et remises à la mairie, rue des Frères Guenon en face, pas tout à fait en face la rue P. Walton, nous arrivons aux feux il y a toujours un passage piéton avec les bandes d'éveil à la vigilance, le carrefour est remis en croix, donc ce sera beaucoup plus visible quand les gens vont arriver dessus, pour la giration des camions cela ne posera aucun problème et vous avez les bordures T2 et les avaloirs qui seront déplacés bien sûr et le trottoir ici toujours à 1,50 m de large. Il montre sur le plan ou sera le cheminement piéton. Dans une agglomération, il est précisé qu'au moins un trottoir doit être accessible si techniquement il n'est pas possible que les deux trottoirs le soient, donc dans cette situation, il n'y aura qu'un trottoir accessible et conforme aux normes.

M Le Maire demande s'il y a des remarques des questions.

M Bouvet dit que s'agissant de cette délibération, il trouve tout de même inadmissible que l'opposition n'a pas eu ce projet de convention et les documents et les schémas en même temps que la convocation et il note également qu'il y a des modifications par rapport à ce qui a été proposé au mois de décembre, ce qui le conforte dans l'idée qu'au mois de décembre le dossier n'était pas du tout ficelé et donc la majorité avait voulu faire passer en Conseil Municipal un dossier qui n'était pas suffisamment travaillé. Il souhaite revenir sur le fait que M Proux avait parlé précédemment d'un stationnement qui était une de ses priorités.

M Proux dit qu'il n'a jamais dit que c'était une priorité. Il a dit qu'on pourrait peut être faire du stationnement.

M Bouvet Ensuite lors du Conseil Municipal de décembre le stationnement avait disparu. Il aimerait revenir sur un point, il y a un terrain en face de la mairie qui était inscrit depuis de très

nombreuses années dans le plan de référence et qui était prévu sur ce terrain là justement. Tous les Conseils municipaux précédents savaient pertinemment qu'on ne pouvait pas faire de stationnement dans cette rue et chacun sait aujourd'hui la difficulté de stationner quand on vient à la mairie, ce terrain était donc inscrit au plan de référence.

M Le Maire dit qu'il se permet de l'interrompre, car cela n'est pas à l'ordre du jour, l'ordre du jour c'est le bout de route et que là il dérive.

M Bouvet dit que c'est par rapport au stationnement

M Le Maire dit qu'on va mettre la délibération au vote

M Bouvet dit qu'on ne peut pas s'exprimer

M Le Maire dit que M Bouvet parle de tout autre chose

M Bouvet dit que cela est lié à l'aménagement

M Le Maire dit que ce n'est absolument pas le cas, on parle de l'aménagement de l'avenue de la république sur ce qu'on vous a présenté pas sur ce qui est en face.

M Le Maire dit qu'on passe au vote

M Bouvet dit qu'il n'est pas d'accord et qu'évidemment, il y aura un recours.

M Juin dit qu'il espère que les Conseillers municipaux de la majorité sont informés de la situation des recours au tribunal administratif ? »

M Le Maire dit que M Bouvet était en dehors de la délibération. Et souhaite passer à la délibération suivante.

M Juin dit que M Le maire n'a pas répondu à la question sur la transmission des documents en temps et en heure.

M Le maire dit que ce n'était pas une question de l'opposition mais une affirmation.

M Juin répète sa dernière phrase quatre fois de suite

M Le maire essaye de lire le texte de la délibération suivante et demande à M Juin d'arrêter de parler à cinq reprises.

Mme Denfert dit à M Juin qu'elle marquera sa remarque sur le PV qu'elle a entendu malgré tout le bruit.

M Juin dit que pourtant on essaye bien de l'empêcher de se faire entendre.

M Le Maire demande à ce que soit aussi retranscrit le fait que M Juin poursuit ses propos même lorsque le maire lui demande d'arrêter.

M Juin dit que le juge appréciera.

Vote : Pour :15 Contre :0 Abstention :0 ne prend pas part au vote : 4

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents et représentés autorisent (15 voix pour/Alain Bouvet, Michel Rougier, Christine Kubicek et Yann Juin ne prennent pas part au vote) Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Département.

2017 – 02/03 – Camping Municipal – Contrat de gestion 2017 – Autorisation de signature

Rapporteur : Anne CANAUD

Vu l'arrêté du préfet du 27 décembre 2012 prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux sur le territoire de la commune,

Vu le PAPI Nord Aunis,

Vu la consultation lancée le 25 janvier 2017,

Vu les propositions de la Commission "Actions sociales, Associations, Anciens, Culture, Loisirs et Tourisme, réunie le 08 mars 2017, en vue d'analyser les candidatures,

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission technique et de confier la gestion 2017 à la société « La Baie d'Esnandes », sur la base d'un contrat précaire sous la forme d'une régie intéressée, selon les termes des années précédentes.

Mme Canaud dit qu'il n'y a eu la candidature que d'une seule personne lors de l'appel lancé à la date du 25/01/2017. Cette réponse correspond totalement au cahier des charges qui a été défini. Cette personne est donc choisie ; il s'agit du précédent gérant de l'année dernière : M et Mme Belondrade.

M le Maire demande s'il y a des remarques.

M Juin dit qu'il veut essayer de s'exprimer et qu'il pense que son intervention va connaître le même sort que son camarade Bouvet mais qu'il va essayer quand même. Il dit que cette affaire a été gérée entre les membres de la majorité et qu'ils n'ont pas été associés à la réflexion et à la rédaction du cahier des charges, de la procédure, ni sur rien du tout.

M le Maire dit qu'il y a eu une commission pourtant et que M Bouvet y était.

M Bouvet dit qu'il n'y a eu aucun document transmis.

M Juin souhaite que l'on note que ce n'est pas eux qui interrompent. Il dit qu'il n'y a pas eu de documents en commission, comme vient de le dire M Bouvet, pas de documents transmis en conseil municipal non plus, ni rien du tout et que, donc, sur la bonne foi de Mme Canaud, il va falloir qu'ils adoptent le principe du contrat de gestion, qu'ils autorisent à signer cette délibération, qui est, comme précisé auparavant, identique à celle de 2016. Hors la majorité ne doit pas ignorer que dans les recours intentés au tribunal administratif, suite à l'absence totale d'écoute et de respect des interventions de l'opposition, les irrégularités soulevées en conseil municipal et à la suite auprès du tribunal administratif, puisque M le maire les avaient rejetées d'un revers de main. Le rapporteur public avait demandé l'annulation de cette délibération de 2016, hors la décision de justice va être publiée sous quinzaine. Il voit mal, alors qu'ils n'ont pas plus d'éléments que l'an dernier comment ils pourraient prendre le risque d'adopter une délibération qui risque de connaître le même sort. Il espère que les conseillers municipaux de la majorité sont au courant de l'état d'avancée de la décision judiciaire.

M le Maire dit que tout le monde est au courant.

M Juin dit que jusqu'à présent il y a une forme de complicité dans les décisions, et maintenant il y aura une culpabilité.

M le Maire demande à ce que l'on passe au vote.

Vote Pour :15 Contre :0 Abstention :0 ne prend pas part au vote : 4

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents et représentés autorisent (15 voix pour/Alain Bouvet, Michel Rougier, Christine Kubicek et Yann Juin ne prennent pas part au vote) Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents liés à ce contrat de gestion.

Mme Beaumelle sort.

2017 – 03/03 - Subvention à l'Association « Esnandis »

Rapporteur : Anne CANAUD

Vu le règlement intérieur « Vie associative »,

Vu les propositions de la Commission « Actions sociales, Associations, Anciens, Culture, Loisirs et Tourisme », réunie le 08 mars 2017,

Monsieur le Maire propose d'attribuer, avant le vote du budget 2017, et tout en précisant que cette somme entre dans l'enveloppe budgétaire qui sera inscrite à l'article 6574, la subvention suivante :

Association	Fonctionnement
Esnandis	21 000 €

M le Maire demande s'il y a des remarques.

M Rougier dit qu'ils sont dans la même configuration que précédemment, puisque cette délibération faisait l'an dernier l'objet d'un recours et qu'ils représentent cette année la même délibération. Il s'interroge 21 000 €, pourquoi ? Alors que le compte d'exploitation est à 14 149 euro c'est un solde positif.

Mme Canaud dit qu'en commission, il a été donné tous les renseignements et tous les comptes et le budget.

M Bouvet demande à Mme Canaud s'il a dit le contraire.

M Rougier dit que s'il sait que le compte est à 14 149 €, ce n'est pas par Mme Canaud mais par son collègue.

M Bouvet aimerait ajouter que, lors de la commission, Mme Beaumelle, pourtant...Mme Beaumelle a quand même pris la parole en disant que même s'ils ont un solde positif, ils ont besoin de la subvention pour payer les salaires.

Mme Canaud dit qu'exactement, elle vous a expliqué qu'étant donné que janvier et février, le musée n'étant pas ouvert ...

M Bouvet l'interrompt en disant que non, non..., l'intervention de M Beaumelle s'arrêtait là.

Mme Canaud dit que Mme Beaumelle a dit qu'il fallait faire des avances de trésorerie parce que les salaires ne pouvaient pas être payés puisqu'il n'y a pas d'entrée d'argent au musée au mois de janvier. Elle demande si M Bouvet est d'accord.

M Bouvet dit qu'avec un solde positif de 14 000...

M le Maire dit qu'il confond tout : le solde comptable n'est pas le solde de trésorerie, ce sont deux choses différentes.

M Bouvet dit que M le Maire va lui sortir la trésorerie.

M le Maire dit qu'il va sortir qu'un résultat comptable n'est pas un résultat de trésorerie et que tout le monde le sait. Même si M Bouvet ne veut pas l'admettre, c'est comme ça.

M Bouvet dit qu'il a seulement dit que Mme Beaumelle avait pris la parole lors de la commission pour dire que même s'il y avait 14 000 € en résultat d'exploitation, elle a tout de même besoin des 21 000 € pour les salaires. Il demande s'il a dit autre chose.

Mme Canaud dit qu'ils ne contestent pas mais qu'ils expliquent qu'actuellement il n'y a pas de rentrée d'argent.

M Bouvet demande si ce n'est que les quelques rentrées d'argent du musée qui payent les salaires.

Mme Canaud dit que cela y participe.

M le Maire et Mme Canaud lui répondent qu'il a vu le résultat comptable et que c'était bénéficiaire cette année et que c'est le plus important.

M le Maire ajoute que le budget, tel que défini par l'expert comptable pour l'année 2017 serait également excédentaire.

M Bouvet dit qu'il n'a pas dit le contraire.

M le Maire lui répond qu'il n'a pas dit qu'il avait dit le contraire.

M Juin dit que l'important à rappeler, ce que M Bouvet a dit au début de sa déclaration, c'est que donc la délibération 2016 fait l'objet d'un recours, dont le jugement va être rendu d'ici 15 jours et pour lequel le rapporteur public a demandé l'annulation du vote de cette subvention, ce qui va entraîner certaines difficultés juridiques et financières.

M le Maire dit qu'il pense que pour les 21 000 € de l'année dernière, c'est parce que M Juin avait insisté, sous formes de questions, et Mme Beaumelle avait fini par prendre la parole, ce qu'elle n'a pas fait aujourd'hui, puisqu'elle est sortie.

Vote Pour :14 Contre :0 Abstention : 0 ne prend pas part au vote : 4

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents et représentés autorisent (14 voix pour/Alain Bouvet, Michel Rougier, Christine Kubicek et Yann Juin ne prennent pas part au vote) Monsieur le Maire, ou son représentant, à verser cette subvention et à signer les documents y afférents.

Mme Beaumelle revient après le vote.

2017 – 04/03 - Subvention à l'Association A.S.B.

Rapporteur : Anne CANAUD

Vu le règlement intérieur « Vie associative »,

Vu les propositions de la Commission « Actions sociales, Associations, Anciens, Culture, Loisirs et Tourisme », réunie le 08 mars 2017,

Monsieur le Maire propose d'attribuer, avant le vote du budget 2017, et tout en précisant que cette somme entre dans l'enveloppe budgétaire qui sera inscrite à l'article 6574, la subvention suivante :

Association	Fonctionnement
A.S.B.	1 200 €

Mme Beaumelle rejoint le conseil municipal.

Mme Canaud dit que l'association a demandé 1200 euros qui leur sont accordés et demande s'il y a des remarques.

Il n'y en a pas

Vote Pour :19 Contre :0 Abstention :0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents et représentés autorisent (19 voix pour) Monsieur le Maire, ou son représentant, à verser cette subvention et à signer les documents y afférents.

2017 – 05/03 - Subvention à l'Association « Le Vieux Tape-cul »

Rapporteur : Anne CANAUD

Vu le règlement intérieur « Vie associative »,

Vu les propositions de la Commission "Actions sociales, Associations, Anciens, Culture, Loisirs et Tourisme », réunie le 08 mars 2017,

Monsieur le Maire propose d'attribuer, avant le vote du budget 2017, et tout en précisant que cette somme entre dans l'enveloppe budgétaire qui sera inscrite à l'article 6574, la subvention suivante :

Association	Fonctionnement
Le Vieux Tape-cul	100 €

Mme Canaud dit que cette somme avait été accordée l'année dernière, que cette somme va participer, même si ce ne sera pas suffisant, à l'achat de voiles, foc et flèches pour le bateau le Vieux Tape-cul. Elle rappelle que c'est une association intercommunale qui comprend Nieul, Marsilly, Esnandes, Charron et Marans.

M Rougier dit que ce sont des gens qui demandent peu de choses, ne demandent pas de salle et ne pas leur attribuer serait pas sympathique.

Mme Canaud dit qu'on ne peut pas attribuer à tout le monde.

M Juin souhaite rajouter que cette association, puisqu'elle est intercommunale a du toujours avoir une réflexion particulière dans la sollicitation des collectivités. C'est une association qui quand elle n'a pas besoin, elle ne demande rien ; sur son fonctionnement ordinaire, jamais, elle n'a toujours demandé que pour les réparations et l'entretien du bateau, qui est un élément du patrimoine qui est largement reconnu et que cette demande est répartie au prorata des communes, donc si chaque commune ne lui attribue qu'un prorata de ce qui lui est demandé, à la fin, la subvention ne sert à rien.

Mme Canaud dit que ce n'est pas du prorata, que toutes les communes ont eu une demande de subvention de 300 €, et ce n'est pas proportionnel.

M Juin dit que c'est reparti sur les communes. Et qu'on aurait pu leur demander à ce que cela soit proportionnel. Ils auraient sans doute aimé travailler avec la calculette, mais la demande de subvention elle est faite entre les communes.

Vote Pour :18 Contre :0 Abstention :2

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents et représentés autorisent (17 voix pour, deux abstentions) Monsieur le Maire, ou son représentant, à verser cette subvention et à signer les documents y afférents.

2017 – 06/03 - Subvention à l'Association « Art Évolution »

Rapporteur : Anne CANAUD

Vu le règlement intérieur « Vie associative »,

Vu les propositions de la Commission « Actions sociales, Associations, Anciens, Culture, Loisirs et Tourisme », réunie le 08 mars 2017,

Monsieur le Maire propose d'attribuer, avant le vote du budget 2017, et tout en précisant que cette somme entre dans l'enveloppe budgétaire qui sera inscrite à l'article 6574, la subvention suivante :

Association	Fonctionnement
Art Évolution	500 €

M Canaud dit que nous avons une demande de 1500 euros et nous reconduisons la même subvention que l'année dernière.

Mme Kubicek demande à ce qu'on lui explique pourquoi que 500 €, alors que cette association aide la commune avec les TAP, qu'elle fait avec son propre matériel, qu'elle n'utilise jamais la salle communale, car elle fait une porte ouverte tous les ans dans ses locaux où beaucoup esnandais vont chaque année, bien que certaines personnes pensent que les esnandais n'y vont pas, que plusieurs générations de petits enfants esnandais et même des grands vont dans ce moulin depuis des années.

M le Maire dit qu'il ne faut pas mélanger plusieurs choses et qu'il y a une rémunération spécifique pour les TAP, comme pour toutes les associations qui participent au TAP

Mme Kubicek dit qu'elle n'est pas obligée de participer.

M le Maire dit qu'elle a un peu tout englobé et qu'il aimerait bien que chaque chose soit remise à leur place : les TAP c'est à part. C'est pas oui mais c'est oui.

Mme Kubicek dit qu'après c'est une association où beaucoup d'esnandais vont.

M Juin dit qu'en commission, de que ce que M Bouvet lui a rapporté, on a dit que cette association ne faisait rien pour la commune.

Mme Canaud dit qu'il y a en tous 24 adhérents, que ce n'est pas toute la commune.

Mme Kubicek dit que beaucoup d'esnandais de plusieurs générations y sont allés.

Mme Canaud dit que tous les ans c'est la même chose.

Mme Kubicek dit que même dans ce conseil municipal, il y a des enfants qui y sont allés.

M Juin ajoute qu'il y a même 2 personnes qui n'habitent plus Esnandes et que l'on voit qu'au conseil municipal.

M le Maire dit qu'il ne voit pas le rapport, qu'il faut lui expliquer car c'est assez vague.

Mme Kubicek dit que cela veut dire que si autant de personnes viennent, c'est que c'est une bonne association.

Mme Denfert dit que personne n'a dit que c'était une mauvaise association, que personne ne se permettrait de dire cela.

Mme Kubicek dit que depuis que l'équipe municipale est là cette association a beaucoup moins de subvention.

M Bouvet voudrait ajouter un point, c'est que lors de cette commission, il a été dit qu'elle fait payer lors des ateliers, certes mais tout comme l'association Esnandis, les anniversaires, les goûters, le carrelot. Les gens payent pour ces ateliers là, au même titre que l'association Art Evolution. Pourquoi ces 2 associations ne sont pas traitées de la même manière ?

Mme Canaud voudrait préciser qu'une somme de plus de 1 000 € a été attribuée à Art Evolution pour l'achat de matériel, que ce n'est pas le budget de la commune mais celui de l'école.

Mme Kubicek dit que c'est pour les TAP.

M Bouvet dit qu'il lui fait la même remarque que M le Maire a fait à Mme Kubicek précédemment, qu'il ne faut pas tout mélanger.

Mme Canaud trouve que 1 000 € pour les TAP, c'est énorme.

M Bouvet lui demande si elle sait ce que c'est d'acheter le matériel pour faire les ateliers.

M le Maire dit qu'ils sont dans un budget contraint à la commune et qu'à ce titre il n'y a pas d'augmentation significatives des subventions données cette année, qu'ils ne peuvent pas se le permettre.

M Bouvet souhaite dire publiquement ici ce qu'il a dit en commission à M le Maire quand il lui a sorti le même discours : budget contraint, etc., etc. On apprend que la commune lance des études. Ces études coûtent, mais ils ne voient jamais les résultats de ces études. C'est l'étude pour la zone commerciale, c'est l'étude pour ceci...

Mme Denfert souhaite connaître quelles études, elle demande à M Bouvet d'être précis, l'étude pour la zone commerciale et quelles autres études ?

M Bouvet dit qu'ils sont toujours en train de lancer des études.

Mme Denfert lui demande lesquelles ? Combien et lesquelles ? Puisqu'il demande que tout soit transcrit précisément ?

M Bouvet dit que ces études-là se payent.

M le Maire dit qu'une fois de plus, ils sont en train de tout mélanger.

M Bouvet dit que non, c'est dans le cadre du budget contraint.

Mme Denfert souhaiterait avoir une réponse, M Bouvet dit que l'on fait beaucoup d'études, mais lesquelles ?

M Juin dit qu'elle n'aura qu'à reprendre tous les comptes rendus dans Sud-ouest à chaque fois que M le Maire parle des études concernant la zone commerciale et Mme Denfert verra que si on croit ce qui est là dedans, elle verra que cela représente une somme considérable d'études, dont ils n'ont eu jusqu'à présent aucun retour.

Mme Denfert dit qu'elle est d'accord avec M le Maire et qu'elle ne croit pas qu'il ait donné une interview à Sud Ouest et en disant qu'il faisait beaucoup d'études.

M Juin dit que cela fait 3 ans que l'on entend parler d'études.

Mme Denfert dit qu'effectivement il y a une étude sur la zone commerciale, mais quelles sont les autres études ? Elle n'est pas d'accord avec les propos de l'opposition.

M Juin dit qu'elle a le droit de ne pas être d'accord avec ce qu'ils disent.

M le Maire demande à passer au vote.

Vote : Pour :19 Contre :0 abstention :0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents et représentés autorisent (19 voix pour) Monsieur le Maire, ou son représentant, à verser cette subvention et à signer les documents y afférents.

M Juin précise qu'ils votent pour au moins garantir un minimum aux associations.

M Rougier et Mme Fillon quittent la salle.

2017 – 07/03 - Subvention à l'Association « Comité de Jumelage »

Rapporteur : Anne CANAUD

Vu le règlement intérieur « Vie associative »,

Vu les propositions de la Commission "Actions sociales, Associations, Anciens, Culture, Loisirs et Tourisme », réunie le 08 mars 2017,

Monsieur le Maire propose d'attribuer, avant le vote du budget 2017, et tout en précisant que cette somme entre dans l'enveloppe budgétaire qui sera inscrite à l'article 6574, la subvention suivante :

Association	Fonctionnement
Comité de Jumelage	1 300 €

Mme Kubicek demande pourquoi que 1 300 € alors qu'elle croit qu'ils avaient demandé plus. Elle demande qu'on lui dise publiquement combien ils avaient demandé.

Mme Canaud répond 3150 € pour la réfection ou l'achat de chaussures de ski, pour l'achat d'un barnum pour une association, et pour le repas des thoranais.

Mme Kubicek lui demande pourquoi que 1300 €

Mme Canaud dit que pour l'achat d'un barnum, chaque association pourrait demander cet achat.

Mme Kubicek dit qu'avec seulement 1300 €, ils ne pourront même pas couvrir le repas pour accueillir les thoranais.

M le Maire demande à ce que l'on revienne sur le barnum. Il rappelle que les barnums sont déjà existants au sein de la commune et à chaque demande faite par le comité de jumelage, ils ont eu le barnum. Il n'y a aucun intérêt à acheter un barnum pour chaque association, ce qui prime c'est l'intérêt collectif et non individuel. Si un barnum devait être acheté, s'il en manquait, il serait acheté pour l'ensemble des associations, ce serait la commune qui l'achèterait et le répartirait suivant les demandes des associations à la commune. Il est hors de question que chaque association fasse une demande pour l'achat d'un barnum.

En ce qui concerne les chaussures de ski, tout le monde ne peut pas aller au comité de jumelage au ski, certains en raison de l'emploi du temps qui ne correspond pas et donc en terme d'équité il ne voit pas pourquoi donner une somme à 30 personnes qui y vont via le jumelage et non à d'autres qui y vont via un autre biais et qui peuvent avoir également leurs chaussures de ski à réparer. C'est une histoire d'équité.

L'année dernière, il avait été donné 1000 €, cette année l'ASB leur a demandé 300 € de moins, ils avaient l'année passée demander 1500 €, ils étaient la seule commune entre Charron, Esnandes et Marsilly à accéder à leur demande sur le montant. Cette année ils ont demandé 300€ de moins. De manière à rester à enveloppe constante, ces 300 € ont été répercutés sur la demande du comité de jumelage.

M Juin pense qu'il est important que chacun entende qu'il est hors de question pour une association de faire telle ou telle demande ; qu'il soit hors de question pour M le Maire qu'il soit d'accepter c'est peut être une chose, mais qu'il soit hors de question de faire la demande pour une association, il trouve cela franchement invraisemblable.

M le Maire dit qu'il n'a pas dit cela

M Juin dit que si

Il revient sur le fait que ce que Mme Kubicek avait dit, c'est-à-dire qu'il y a un désengagement volontaire et massif de la municipalité concernant le comité de jumelage, puisque M le Maire qualifie l'action du comité de jumelage comme étant identique à la famille esnandaise qui s'en va faire une semaine de ski. Il dit que M le Maire a mis dans le même paquet au niveau du matériel.

M le Maire précise qu'une personne qui partait faire du ski au niveau individuel méritait l'équité autant qu'une personne qui partait faire du ski à titre collectif.

M Juin rappelle que c'était justement la mission du comité de jumelage, qui depuis 25 voire 30 ans, qui voulait permettre à des gens qui n'avaient pas forcément les moyens de faire du ski, il faudra vérifier, car cette année il y a eu des partenariats avec le centre social et permettait à des familles de partir faire du ski à des conditions effectivement avantageuses, certes très avantageuses, mais pas grâce à la subvention municipale mais grâce à l'accueil des familles là-bas, des bénévoles mais aussi grâce au matériel qui a été fourni. Il faut savoir aussi que ce matériel a permis aux enfants des écoles, il y a 3 ans de cela, également de pouvoir aller skier à Thorens en plus du matériel de Thorens-Glières et que la municipalité s'est aussi désengagé du repas qui était la seule action réelle de la commune dans le cadre du jumelage. Il faut rappeler qu'en terme de droit le jumelage est une relation de collectivité à collectivité et que même si une collectivité délègue une partie de l'action du jumelage à une structure associative notamment, elle se doit pour que le jumelage demeure valide, d'avoir un minimum d'action. Hors là, ils s'en sont désengagés, donc non seulement des bénévoles ont pris le relai mais en plus ils leur retirent les moyens. Évidemment compte tenu du contexte, les explications de M le Maire ont été claires mais elles ne satisfont pas du tout M Juin.

M le Maire rappelle que le comité de jumelage a eu le droit à la location gratuite une fois de plus de la salle communale, de manière à réaliser des opérations qui lui a permis de renflouer ses caisses.

Mme Fréhel demande s'il y a des familles qui sont partis grâce au centre social ?

M Juin dit qu'il croit qu'il y a eu cette année une famille et demande à Mme Fréhel si ça ne lui convient pas.

Mme Fréhel dit qu'il avait dit des familles et qu'il déforme un peu la réalité.

M Juin lui demande si elle cherche à minimiser l'impact.

Mme Denfert dit qu'elle cherche uniquement à être précise.

Vote : Pour :17 Contre :0 abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents et représentés autorisent (17 voix pour) Monsieur le Maire, ou son représentant, à verser cette subvention et à signer les documents y afférents.

Retour de M Rougier et de Mme Fillon.

QUESTIONS DIVERSES :

1-La piscine municipale

M Rougier souhaite reparler de la piscine, un sujet qui lui tient beaucoup à cœur, il avait été annoncé lors de la session précédente la possibilité d'une réouverture et qu'elle serait examinée. Depuis les élus de la majorité ont eu un peu de temps de demander des devis et il serait souhaitable d'en reparler avant le vote des budgets. Il rappelle que c'est une attente de la population.

M le Maire dit qu'effectivement ils ont analysés les devis. La fourniture et mise en place d'un liner, qui n'est pas un rafistolage, car si on fait un rafistolage il faut le refaire sans arrêt et au final cela revient plus cher ; pour M le Maire soit on fait correctement les choses ou on ne les fait pas.

M Rougier dit que cela le regarde mais qu'à La Rochelle les réparations se font tous les 6 mois.

M le Maire énonce le montant de la fourniture et mise en place du liner à 26 160 € ; dépose de l'armoire électrique et repose d'une conforme 8 320 € ; rénovations des vestiaires très vétustes qui ont fait l'objet d'une expertise avec également expertise de l'état des bâtiments abritant les

vestiaires de la piscine afin d'identifier les travaux nécessaires à l'exploitation normale du bâtiment et de budgétiser ces travaux selon le ratio habituel : le coût estimatif est de 71 000 € HT ; mise aux normes du bâtiment pour l'accessibilité aux handicapés, dossier qui avait été présenté : 69 200 €. L'addition représente un coût prohibitif pour remettre en état la piscine municipale.

M Juin dit qui veut tuer son chien l'accuse de la rage, c'est un peu ce que fait là M le Maire.

M le Maire dit que le diagnostic a été réalisé par l'APAVE, qui est un établissement suffisamment qualifié pour ne pas pouvoir le remettre en cause. En ce qui concerne le bâtiment c'est la même chose.

M le Maire veut bien que M Juin l'accuse mais les montants donnés ne sont pas des montants en l'air.

M Juin dit que c'est bien cela, qu'il veut tuer le chien donc l'accuse d'avoir la rage. M le Maire part tout de suite avec l'option maximum, on sait bien évidemment qu'elle est irréalisable. Si on était parti comme cela pour l'église, on n'aurait jamais fait de travaux ; si on était parti comme cela pour la salle municipale, on ne l'aurait jamais remise en état ; ce serait pareil pour les écoles. Si évidemment on envisage la solution maximum, elle est toujours irréalisable, c'est donc pourquoi il nous avait semblé beaucoup plus intelligent de prendre le problème à l'envers, de regarder sur un moratoire de quelques années, quelles étaient les priorités nécessaires et indispensables à l'exploitation. M le Maire fait volontairement l'inverse pour pouvoir justifier la fermeture. C'est scandaleux.

M Rougier dit qu'au niveau des vestiaires, il y avait un projet de réhabiliter tous les vestiaires du foot ainsi que ceux de la piscine et financé à 70 %, projet qu'ils ont abandonnés.

M le Maire dit que l'intitulé du projet était vestiaire du football.

M Juin et M Rougier disent qu'ils y avaient ceux de la piscine dedans, avec leur accessibilité.

M le Maire dit qu'il a donné la réponse actuelle chiffrée, qui pourra être donnée.

M Juin dit que chacun pourra se faire une idée objective en entendant les 2 réponses, demande à M le maire s'il publiera également la réponse de l'opposition avec les mêmes éléments.

M le Maire répond qu'on publie à chaque fois le compte rendu.

Mme Denfert demande à M Juin de préciser son propos.

M Juin dit que si M le Maire envisage de faire une communication différente du simple compte rendu du conseil municipal, il souhaiterait que l'ensemble des éléments, à savoir sa vérité et la vérité de l'opposition soient publiées, dans les mêmes conditions et pas simplement un message à sens unique, comme il en a l'habitude.

Mme Denfert dit qu'il lui semble que M le Maire lui a répondu que ça serait dans le PV.

M Juin dit qu'il n'a pas d'inquiétudes sur le PV mais sur les autres publications.

2- Les containers enterrés.

M Bouvet remet les pétitions contre ... Il demande à M le Maire pourquoi il sourit.

M le Maire lui dit qu'avec lui il n'a pas le droit de sourire. Il lui demande s'il a le droit de respirer.

M Bouvet hésite. Il dit concernant les containers enterrés, pourquoi revenir dessus L'opposition a de nombreuses remontées de la population qui se plaint de leur suppression. M Bouvet revient sur le fait que M le Maire leur avait dit que les communes alentours enlevaient leurs containers enterrés, lui ce qu'il a constaté, notamment pour Nieul, c'est que Nieul en ajoute, en face de Gamm Vert, il y en a, c'est un exemple parmi d'autres. L'installation des containers enterrés lorsque c'est intégré dans un paysage urbain, c'est très bien. Mireuil, La Rochelle, il y a des containers enterrés et ils ne posent pas de problèmes. Ensuite si on reprend le journal de l'agglomération du mois de janvier 2017, l'ami de M le Maire M Caron, vice président de la communauté d'agglomération chargé de la collecte et du traitement des déchets et de la valorisation dit qu'il ne pense qu'il n'est pas trop contraignant d'apporter ponctuellement son sac dans un des containers enterrés, installés un peu partout sur notre territoire. L'agglomération elle-même encourage à installer des containers enterrés alors que la municipalité les retire. S'agissant de ces travaux, ils ont eu un coût. Quel a été le coût de l'enlèvement ?

M le Maire répond 3300 €.

M Juin dit qu'on chipote pour 1000 € aux associations, alors qu'on a 3300€ pour priver les esnandais d'un service.

M le Maire dit qu'il n'a pas les mêmes remontées des esnandais que les leurs.

M Bouvet dit oui, mais qu'ils ont des remontées. Les gens qui partent en vacances doivent-ils faire comme M le Maire lorsqu'il avait dit que c'était les voisins qui amenaient leurs déchets dans les containers d'Esnandes, les gens qui partent en vacances et qui n'ont pas pu mettre leur poubelle le vendredi matin, ils doivent aller les déposer ailleurs.

M le Maire donne un exemple : pendant les fêtes de 2015 (Noël et 1er de l'an), les containers enterrés existaient et il y avait un amas de sacs à côté. Cette année, ils ont fait enlever les containers, il n'y a rien eu. Ce qui veut dire que les gens ont réussi à trouver une solution alternative.

M Bouvet dit que les gens ne vont pas balancer leurs poubelles le long de la route.

M Juin rajoute que les gens ne se sont même pas baignés à la piscine.

BROUHAHA

M Juin demande à ce que Mme Denfert note l'éruclation de M le Maire

Mme Denfert dit qu'elle a du mal à noter en raison du désordre.

M le Maire tient à rappeler que c'est lui qui a la présidence de l'assemblée et qu'il donne la parole.

M Juin dit que non M le Maire a la présidence de l'assemblée à condition de le faire de manière respectueuse du droit.

M le Maire dit qu'il le fait et que M Juin lui a coupé la parole à de nombreuses reprises.

M Juin dit que non et qu'il le verra dans 15 jours, que le juge a parlé de mesquinerie.

3- Les alertes météo

Mme Kubicek souhaite revenir sur les 2 alertes orange et rouge qui ont eu lieu dans le département. Elle demande ce qui a été mis en place sur la commune, si la réserve communale existe et combien y a-t-il de personnes, le plan communal de sauvegarde a-t-il été appliqué. Elle voudrait savoir s'il y a eu des dégâts.

M Desplantes répond qu'il y a eu une seule alerte rouge le 3 février et non 2 comme elle le dit.

Mme Kubicek répond que c'est 2 alertes orange et rouge

M Desplantes dit que M le Maire et les adjoints ont reçu sur leur téléphone un message de la préfecture stipulant qu'il y avait une alerte rouge le samedi de 6H à 21H. Il était spécifié qu'il fallait évacuer le camping, évacuer les aires de gens du voyage, et d'évacuer les établissements avec débits de boissons. En aucun cas, il n'a été demandé d'activer le PCS. Cela a été confirmé par les 3 arrêtés qu'ils ont reçus par mail. Ensuite comme à chaque fois qu'il y a une alerte orange, ils alertent l'EHPAD, là pour le camping ce n'était pas la peine car il n'était pas ouvert. Il est publié sur le blog et sur le panneau lumineux une information vigilance alerte submersion marine ou vigilance vent violent, dans ce cas là. Ensuite ils sont restés vigilants en regardant les sites autres que météo France, comme météo marine qui n'était pas du tout alarmiste comme météo France. Il est resté vigilant sur le site météo Marine jusqu'à 01H00. Très tôt le matin après vérification de l'évolution de la météo, ils ont fait physiquement un tour de la commune. Un arbre est tombé vers 7h30 rue de l'océan. La préfecture n'a jamais demandé de déclencher le PCS.

M Bouvet dit que même si la préfecture ne le demande pas, normalement en tant qu' élu responsable, il devrait pré alerter au moins la réserve si elle existe.

M Desplantes répond : oui elle existe, cela fait 3 ans que nous sommes élus, et poursuit qu'en moyenne par saison il y a entre 14 et 16 alertes oranges par Météo France, les élus appellent alors à chaque fois le camping et l'EHPAD, il est inutile d'affoler à chaque fois la population en déclenchant le PCS ou la RCS alors qu'il ne se passe strictement rien, le jour où il y aura un vrai problème sur la commune, personne ne nous croira. Il y a des sites de météo qui sont excessivement précis. Effectivement l'alerte rouge était pour le département qui s'étend sur 185 km de Charron à la pointe sud. Météo France fait donc une globalité sur le département. Il y a des sites dont Météo Marine très précis qui nous informent de la quantité de vent, des rafales, de la hauteur des vagues et de la direction des vents. Aucun des sites n'a signalé de problème sur Esnandes et sur La Rochelle. Par contre, il y avait une vraie alerte rouge dans le sud du département, sur l'île d'Oléron et sur Fouras.

M Bouvet demande si la RCS a été mise en pré-alerte au cas où ?

M Desplantes répond que non, il n'y avait aucune raison d'alerter les gens.

M Bouvet dit : bon sang de bonsoir ! Il ne dit pas d'alerter les gens mais parle de la RCS.

M Desplantes dit à M. Bouvet qu'on peut discuter calmement...

M Bouvet dit qu'il parle de la réserve communale.

M Desplantes répète que la RCS n'a pas été alertée puisqu'il n'y avait pas de raison pour les élus de l'activer sur la commune d'Esnandes.

M Kubicek dit que c'était une alerte rouge quand-même.

M Desplantes répond qu'il n'est pas interdit de raisonner

Ensuite brouhaha

4-Courriers des particuliers

M Juin dit que l'opposition avait déjà eu l'occasion de signaler en réunion de Conseil Municipal que des particuliers les interpellaient sur des courriers adressés en mairie et pour lesquels ils n'obtenaient pas de réponse et que parfois ces courriers étaient adressés à l'ensemble des élus du CM et qu'ils ne parvenaient pas à ces derniers. Il poursuit en disant qu'il a eu récemment de nouveaux exemples de ce dysfonctionnement, aucune réponse et aucune transmission. Il dit qu'il a bien compris que l'important pour M le Maire est que l'opposition ne soit pas au courant de ce qui pouvait advenir surtout de fâcheux dans la commune, il dit avoir des retours précis sur ce sujet.

Mme Denfert dit qu'elle n'a pas entendu les élus de la majorité dirent qu'ils ne souhaitaient pas que l'opposition soit tenue au courant de certaines choses.

M Juin dit que cela a été dit mais pas dans l'enceinte du conseil municipal.

Mme Denfert insiste sur le fait que cela n'a pas été dit lors de ce CM.

M le Maire demande plus d'informations et notamment la source de ces infos

M Juin répond qu'il ne souhaite pas que les gens subissent des représailles.

A nouveau brouhaha...

M Juin reprend ses propos et demande si un jour cette situation sur les réponses aux courriers va s'améliorer ainsi que la distribution des dits courriers à leurs destinataires.

M le Maire ne comprend pas de quoi parle M Juin et poursuit en disant qu'il reçoit les personnes dès qu'ils en font la demande, pour essayer de répondre à leurs questions par voie orale plutôt que par voie écrite quand cela est possible. Il demande à M Juin de lui citer des exemples et de demander aux personnes de le relancer, M le Maire dit qu'il est prêt à recevoir ces personnes.

M Bouvet poursuit en disant qu'en matière de réponse M le Maire ne doit pas ignorer le parallélisme des formes, il dit que si le maire reçoit un courrier il doit répondre par courrier dans les 15 jours à la réception du courrier, il termine en disant que si M le Maire ne le savait pas il aura au moins appris cela ce soir.

M le Maire remercie M Bouvet.

5-Maisons Valin

M Rougier dit qu'il lit la presse puisque l'opposition n'est pas associée aux différents projets, ils se sont rendu compte qu'il y avait un projet de démolition, qu'ils passent régulièrement devant ces maisons. Et qu'il y a 3-4 mois, les maisons ont été murées et que la municipalité a bien trouvé des parpaings pour le faire. Il est dit que le budget est difficile, mais il ne comprend pas pourquoi on mure des maisons pour les détruire quelques mois après, il n'en voit pas l'intérêt. Il demande à ce qu'on lui parle du projet concernant les maisons Valin, qui pour lui est un patrimoine, car il s'agit des premières maisons neuves après le vieux bourg dans les années 60.

M le Maire répond que contrairement à ce qui a été dit dans la presse, ce n'est pas la municipalité qui a fait murer les maisons Valin, c'est l'Etablissement Public Foncier (EPF).

Mme Denfert précise que cela avait déjà été dit en réponse à une question lors du dernier conseil municipal, cela est mentionné au PV.

M Juin demande confirmation que cela a bien été fait à la demande de l'EPF.

M le Maire, M Canaud et M Denfert confirment.

M Juin demande si la décision de murer était en rapport avec des incivilités comme cela l'a été dit.

M le Maire répond qu'il faut poser la question à l'EPF car cela est sous leur responsabilité.

M Juin demande le projet concernant les maisons Valin.

M le Maire dit que la convention va se terminer cette année que l'opposition le sait puisque c'est eux qui l'ont signée malheureusement, il explique que depuis plusieurs mois la municipalité est en discussion avec la CDA et l'EPF, il s'agit d'un projet dont l'impact financier risque d'être important pour la commune. C'est un projet qui ne s'équilibre absolument pas sur le plan budgétaire. Lors d'une dernière réunion, il y a quelques jours, avec la CDA et l'EPF, les derniers résultats sont les suivants : la meilleure offre est de GPM 240 000€ sur trois propositions. L'état financier de cette opération : prix de revient 541 000€ hors coût de démolition. Dans cette convention, il était prévu de démolir les maisons pour un coût de 42 000€. La vente du foncier est donc de 240 000€, ce qui fait un déficit sur cette opération d'environ 350 000€ ; après négociation avec l'EPF, celui-ci est prêt à financer sur ces 350 000€, 200 000€. Il reste 150 000€. Une nouvelle proposition a été faite la semaine dernière à la CDA, avec un avenant qui va être soumis lors d'un CM pour prolonger cette convention jusqu'en décembre 2019, sachant qu'on aura à faire le choix dans les offres qui nous ont été faites d'ici le mois de juin 2017. Il s'agit d'un partenariat avec la CDA et l'EPF. M le Maire fait remarquer que cette opération a un déficit qui s'élève pour la commune à 149 000€ grâce à l'apport de l'EPF de 200 000€. Sinon sur le projet global aux alentours de 600 000€ il y a 350 000€ de déficit sur cette opération.

M Rougier dit qu'il a répondu à sa question.

M Juin demande de quelle assiette foncière parle M le Maire.

M le Maire répond qu'il parle évidemment de l'assiette foncière des deux maisons Valin.

M Juin dit qu'évidemment on parle d'un déficit comme celui-ci puisque l'opération n'a jamais été pensée sur les deux seules parcelles de ces maisons et il dit que M le Maire le sait très bien et qu'il ment délibérément.

M le Maire et M Desplantes répondent sûrement pas.

M Juin reprend en disant que le projet initial porté sur les deux maisons Valin, le jardin jouxtant ces deux parcelles, ainsi que le terrain face à la Mairie.

M Desplantes dit qu'il n'est pas d'accord, que M Juin confond ce qui était réservé et la convention.

M Juin dit que la convention d'acquisition par l'EPF portait bien sur l'ensemble, et l'équilibre financier portait sur l'ensemble.

M Desplantes dit qu'il n'est pas d'accord.

M Juin répond qu'il ment.

A nouveau brouhaha...

M le Maire demande à M Juin de se calmer.

M Juin demande à ce que l'on regarde le PLU et les conventions, le projet portait bien sur l'ensemble, cette opération ne pouvait être intéressante bien évidemment que si l'assiette n'était pas uniquement les deux terrains.

M le Maire demande si la CDA et l'EPF sont imbéciles, car ils n'auraient pas vu eux aussi que cette convention portait sur autre chose que ces deux maisons.

M Juin répond que si l'opposition avait été associée à la réflexion il aurait pu dire cela à la CDA. Il dit que comme d'habitude les élus de la majorité font leurs affaires dans leur coin pour tromper les gens en leur donnant des informations partielles.

M Desplantes dit qu'il n'est pas d'accord.

M Juin insiste sur le fait que la convention ne portait uniquement sur ces deux maisons.

M le Maire répond que la convention signée à l'époque ne portait que sur les deux maisons Valin.

M Juin dit pour l'instant sur les terrains qui ont été achetés, mais l'ensemble de l'opération pour son équilibre comprenait les deux maisons, le jardin et le terrain face à la mairie.

M le Maire demande si cela était pour faire un parking et si cela aurait pu équilibrer l'opération, il demande si le parking aurait généré des recettes.

M Desplantes dit que cela est excellent puisqu'il y a une note du Directeur Général de l'époque de l'EPF qui dit à M Juin que le projet d'achat du terrain face à la Mairie au prix de 200 000€ était complètement irréaliste, et il invite les esnandais qui auraient un doute sur sa parole à venir vérifier ce dossier de l'EPF en Mairie s'ils le souhaitent.

M Juin demande à ce que soit l'ensemble du dossier, et non les documents uniquement sélectionnés par M Desplantes.

Encore brouhaha....

M Juin dit une fois de plus ce soir il a apporté la preuve de la partialité des informations données par la majorité.

M le maire dit que ce soir il apporte la preuve qu'il y avait un déficit sur cette opération.

M Desplantes répond que M Juin n'a rien prouvé du tout. Et poursuit en disant que la majorité savait qu'il y avait des emplacements réservés : la parcelle en face de la Mairie, la maison à l'angle de l'Avenue de la République et la maison qui est attenante au terrain face à la Mairie, des réserves étaient sur ce terrain et ces deux maisons.

M Juin répond tout à fait. Il est évident que les deux parcelles des maisons Valin, y compris avec les réserves foncières qui avaient mises pour l'hypothèse où il y aurait des besoins en structure communale, si en plus on rajoutait les équipements communaux à l'intérieur, évidemment que la commune n'a pas la capacité à porter cette affaire, c'est une évidence.

M Desplantes demande si M Juin pense que les propriétaires auraient donné la parcelle face à la mairie gratuitement et de même pour la parcelle qui fait l'angle de l'avenue de la république.

M Juin dit que c'est n'importe quoi. C'est un non-sens. C'est absurde.

Encore brouhaha...

M le Maire rappelle que ce travail est mené avec la CDA et l'EPF.

Mme Denfert demande comment il est possible de retranscrire ces propos dans le PV, elle souhaite prendre le public à témoin que cela est très difficile.

M Juin dit surtout quand on a un certain parti pris.

M Desplantes dit à M Juin qu'il ne lui permet pas de tenir de tels propos envers Mme Denfert.

Mme Denfert souhaite savoir comment M Juin comptait acheter les terrains à ces personnes.

M Juin demande qui va acheter.

M Desplantes demande comment M Juin va faire s'il doit encore acheter 200 000 euros une autre parcelle. Il dit qu'il y a bien un moment où quelqu'un doit financer.

M Juin répond que M Desplantes est en train de semer la confusion entre le fait que la commune soit le donneur d'ordre ou le porteur financier de l'opération, et cela n'a rien à voir.

M Desplantes dit à condition que derrière le projet économique soit viable, ici ce n'est pas le cas.

M Juin dit qu'un tel projet ne peut pas porter sur les deux seules parcelles Valin uniquement car cela n'aurait aucun sens économiquement. On aurait dû l'interroger avant sur ce projet avant de commencer les discussions avec l'EPF et la CDA. Il maintient que ce que dit M Desplantes c'est n'importe quoi.

Mme Denfert demande à M Juin quel était le projet de l'époque.

M Juin répond que le projet portait sur le jardin annexe, les deux maisons Valin et sur le terrain en face de la mairie qui, comme l'a rappelé M Bouvet, avait une réserve foncière depuis plusieurs années.

M le Maire dit que pour le jardin annexe aux maisons Valin encore faut-il que les propriétaires soient vendeurs, ce qui n'est pas le cas.

Mme Denfert réitère sa question, quel était le projet ?

M Juin répond à M le Maire qu'il y a une réserve d'emplacement réservé au PLU qui impose d'y faire un parking, à moins que le propriétaire en question souhaite faire lui-même un parking payant devant la mairie. Il poursuit en disant qu'il y a donc tous les moyens réglementaires pour arriver à ce que nous souhaitons. En réponse à Mme Denfert : le terrain situé face à la mairie était une réserve depuis des années pour faire un parking, au départ il devait même y avoir des commerces autour car il n'y avait pas encore le projet de la place Thorens-Glières. L'idée qui avait été travaillée en amont avec la CDA pour l'aménagement des terrains Valin, c'était de créer des densités de centre-bourg sur les terrains Valin et de mutualiser le stationnement pour les équipements publics et les logements du secteur sur cette parcelle là. C'est pour cela que M Bouvet a rappelé à M Proux que la question du stationnement pouvait se régler dans une vision d'ensemble, sauf qu'à vouloir saucissonner les dossiers on les rend tous inopérants, et voilà ce qu'il explique depuis tout à l'heure. Les sujets sont tronçonnés volontairement. Il dit que lui remet en perspective l'ensemble des dossiers pour qu'ils retrouvent toute leur cohérence et leur faisabilité.

Mme Denfert dit qu'elle ne comprend toujours pas comment cela était faisable financièrement.

M Desplantes répond parce que cela ne l'est pas.

M Juin demande en quoi ce n'était pas faisable.

Mme Denfert répond parce qu'il faut acheter le terrain.

M le Maire dit que l'on s'est assez exprimé sur le sujet et souhaite passer à la question suivante.

6-Journal Sud-Ouest

Mme Kubicek dit qu'on parle d'Esnandes que dans le journal Sud ouest et que c'est assez régulièrement.

Mme Canaud dit que tout y est faux.

Mme Kubicek dit que M Picard appréciera. Elle poursuit en disant qu'elle voit les élus de la majorité 4 fois dans l'année, et qu'elle a appris dans Sud ouest que des tailleurs de pierre étaient intervenus dans l'église, et souhaite savoir s'il y a des travaux prévus, pour quel montant, pour quoi faire et pourquoi ne pas en avoir parlé en CM.

M le Maire répond que ces travaux ont été décidés très rapidement puisqu'il y a eu une opportunité qu'il a fallu saisir : TF1 réalisait un reportage sur les Compagnons du Devoir, il nous a été proposé le remplacement d'une pierre au sein de l'église qui était devenue dangereuse et menaçait de tomber sur l'autel. Après consultation de l'Architecte des Bâtiments de France et avec son accord, la mise en place et le repli de l'échafaudage nous ont été offerts gracieusement par les Compagnons du Devoir. Le coût pour la Municipalité concerne uniquement le changement de la pierre, devenue dangereuse, à savoir 440€, sans compter que l'on a parlé de la commune d'Esnandes dans le journal de 13h sur TF1 en montrant l'église et que l'impact touristique que cela engendre vaut plus que 440€.

M Juin demande que s'il y a d'autres travaux prévus pour l'église et s'il va falloir espérer qu'il y ai d'autres opportunités.

M le maire dit que ce qui a été vu sur Sud Ouest était une opportunité qu'il aurait été dommage de refuser.

7-PAPI / PPRL :

M Juin dit que toujours grâce à la presse, ils apprennent que le PPRL avance, ce qu'il trouve bien puisque depuis 3 ans, il n'avait pas eu l'impression qu'il se soit passé quoique ce soit, mais que l'on ne peut pas en vouloir à la municipalité, puisqu'il semble que même la préfecture les a oubliés. Esnandes est devenue tellement transparent, que heureusement qu'il y a encore les juges au tribunal administratif pour se rappeler d'Esnandes, mais là il semble que le préfet ait oublié la municipalité et les esnandais pour la réunion de présentation du PPRL, qui c'est tenu à Nieul pour évoquer l'évolution de ce dossier, évolution très très lente il est vrai. Il apparaît, mais peut être que la municipalité a fait des recherches à transmettre au conseil municipal et aux nombreux esnandais qui sont présents ce soir et qu'il salue, qu'il y a 2 informations importantes à son sens : d'une part que le préfet a enfin accepté à ce qui était la demande initiale que M juin avait fait et organisé spécifiquement pour Esnandes il y a maintenant quelques années, à savoir qu'il y aurait une révision automatique de ce PPRL dans un délai court, une fois la mise en œuvre du PAPI. Il demande si la municipalité a eu confirmation de cela, car c'était un combat fort, car hélas tout le monde ne peut pas suivre le contenu des dossiers et comprendre l'intégralité des choses. Il demande s'il y a bien cette révision automatique. Et deuxièmement, il demande à la municipalité si elle confirme que les travaux, qui un temps a été imaginé comme étant obligatoires dans les maisons à aléas forts, ne seront pas rendus obligatoires mais indicatifs et liés à des travaux éventuels.

M Desplantes répond sur la première partie, sur la réunion qui s'est déroulée à Nieul. Il dit que la préfecture a effectivement invité 3 communes : Nieul sur Mer, L'Houmeau et Marsilly pour parler du PPRL. Esnandes et Charron n'ont pas été conviés pour une raison très simple, c'est qu'il s'agissait d'une réunion publique sur les communes dont les ouvrages de défense à la mer n'ont pas été modifiés. Concernant Esnandes, on sait que les ouvrages ont été récemment modifiés, la digue des Mizottes, les cartes d'aléas vont être modifiées ; lorsque ces cartes seront modifiées, la préfecture va organiser une réunion publique pour Esnandes d'ici la fin de l'année. C'est la réponse de la préfecture.

M Juin demande s'il confirme que les mesures de révisions seront les mêmes pour le PPRL d'Esnandes.

M Desplantes ne voit pas pourquoi cela serait différent d'un PPRL ou d'un PPRN.

M Juin dit qu'il n'a pas confirmation alors.

M Desplantes dit que non, car cela n'a pas été sa question. Sa question était quand il y aurait une réunion publique pour Esnandes, à Esnandes, par la préfecture et ce sera dès que les cartes d'aléas auront été mises à jour. Esnandes n'a pas été oubliée, c'est simplement que cette réunion ne concernait les communes pour lesquelles les ouvrages de défense à la mer n'ont pas été modifiés. C'était donc une tempête dans un verre d'eau.

M Juin dit qu'il vaut mieux

8-Fermeture de classe

M Rougier dit que l'on apprend dans la presse que l'on va perdre une classe pour l'école maternelle. Il demande ce qu'il en est du personnel et des locaux. Il croit savoir aussi qu'il était question de l'achat d'un cabanon pour entreposer des jeux de cours, il souhaite qu'il soit différé, car il va y avoir des locaux vides.

Mme Fréhel dit que l'achat a déjà été réalisé et qu'il va être livré.

M Rougier voulait juste dire qu'il souhaite que l'achat différé mais que cela sera trop tard donc.

Mme Fréhel dit qu'en fin de compte, il va y avoir une salle de classe qui va être libre, mais il y en avait besoin pour les TAP. Et puis il faut savoir que les petits vélos des enfants sont rentrés tous les jours dans l'école et c'est quand même humide et cela abîme le sol, donc c'est quand même mieux que les petits vélos soient dans un petit garage ou cabanon, c'est une nécessité. Avant cela, M Rougier avait posé une autre question ?

M Rougier souhaite savoir ce que va devenir le personnel, car il y a une ATSEM par classe, que devient cette personne.

Mme Fréhel dit que la dernière personne à avoir été embauchée ne pourra pas avoir de renouvellement de contrat. Actuellement elle demande s'il est au courant des effectifs.

M Rougier dit qu'il est au courant de rien.

Mme Fréhel dit que pour la rentrée 2017, il y a 11 préinscriptions fermes notées en janvier, ce sont les enfants nés en 2014. Une douzième serait possible. L'effectif de l'école maternelle pour la rentrée 2017 serait de 47 enfants, 20 pour les moyens et 16 pour la grande section. Un effectif de 58 enfants est nécessaire pour qu'il n'y ait pas de fermeture de classe. Il manque un minimum de 11 enfants. L'année passée, les effectifs étaient très très justes pour l'école maternelle d'Esnandes, mais comme il y avait eu une vraie dynamique autour de l'école, de la restauration, de l'aménagement extérieur du groupe scolaire associant les parents et les enseignants dans une réflexion avec la commune et la mairie, Mme Besançon, l'inspectrice de l'éducation nationale en a tenu compte et il n'y avait pas eu de fermeture de classe. La mairie lui avait également expliqué par courrier que 2 lotissements étaient en cours de construction et de viabilisation à Esnandes. Dans le lotissement Beau Soleil, il y a eu 2 inscriptions lors de la rentrée 2016 et dans les préinscriptions 2017, aucun enfant n'habite ce nouveau lotissement.

M Rougier demande si au niveau de la direction, s'il conserve une direction maternelle et élémentaire ? Le fait qu'il y ait une fermeture en maternelle risque de transgresser en élémentaire et risque d'avoir à terme une direction commune

Mme Fréhel répond que oui, ils conservent les 2 directions. Les effectifs pour l'école élémentaire est de 114 cette année et ne bouge pas. Ce n'est pas d'actualité, mais pourrait l'être dans les années à venir.

M Bouvet demande si elle a rencontrée l'inspectrice d'académie pour discuter avec elle, quelles ont été ses démarches ?

Mme Fréhel répond qu'elles se sont entretenues au téléphone fin janvier, elle l'avait physiquement rencontrée l'année dernière, pour dire qu'elle espérait que les nouveaux lotissements allaient lui amener des enfants, mais cette année elle est désolée mais les effectifs sont vraiment très bas et pour elle se serait un manque d'équité par rapport à certaines écoles où les effectifs sont haut. Ici c'est 14 ou 15 enfants, c'est difficile.

M Rougier demande s'il faut considérer que c'est officiel.

Mme Fréhel dit que oui à moins qu'il y ait d'un coup une remontée des effectifs.

9- La zone commerciale

M Juin vous voyez il y avait trois questions à l'ordre du jour, il dit qu'ils ont trouvés d'autres sujets que ceux présentés par la mairie, cela permet aux esnandais de se tenir informés, autrement que par Sud-Ouest, dont vous contestez allègrement la véracité. Sa dernière question porte sur la zone commerciale et sur la place commerciale, dont il ne sait pas comment il faut l'appeler maintenant. Lors des vœux M le Maire avait annoncé la mise en place de tables et des arbres et des études en cours, on y revient et cela ce n'est pas par la presse qu'il l'a entendu. Il y a des nouvelles études qui ont été lancées sur le sujet. Qui conduit ces études, pourquoi faire, comment, avec quels moyens, quel est le résultat des précédentes études dont la municipalité avait parlées précédemment et dont ils n'ont eu aucun retour. Il y a quelques jours de cela, le premier adjoint évoquait l'idée spontanée qui était apparue de créer dans ces locaux une bibliothèque. Il aimerait savoir quels sont les besoins qui ont été identifiés. Quels étaient les objectifs qui étaient fixés ? Quels étaient les moyens qui lui seraient consacrés ? Comment s'engagerait cette réflexion sur ce projet spontané ?

M le Maire dit que pour cet emplacement, ils ont eu Caeu et la SEMDAS. Ils ont des projets, il fallait définir la taille de chaque cellule qu'ils vont mettre en place dans les locaux où il y avait précédemment BLS. Donc suite à la discussion avec l'architecte, il avait semblé judicieux de séparer en 3 cellules. Pour la première cellule, ils ont déjà des commerçants qui souhaiteraient s'y installer. Pour la deuxième cellule, il est exact qu'il y a l'idée de mettre la bibliothèque municipale pour 2 raisons : l'emplacement paraît plus à même de répondre à la population, certaines personnes ont demandé où était la bibliothèque et qu'elle serait mieux placée là, ils ont écoutés et sont en train d'étudier cette idée. Pour la troisième cellule, ils se sont rapprochés de la C.C.I pour voir quel type de commerce pourrait être installé et ils ont bien une préférence, mais il faut qu'un candidat postule pour s'y installer. Les différentes formules qui ont été proposées ont des coûts qui sont très sensiblement différents, donc sur ce projet il a posé la question à la CDA si les 150 000€ de fonds structurants, auxquels ils ont droit une fois par mandat, pourraient rentrer dans ce projet. C'est positif, donc cela veut dire que 150 000 € pourront être mis par la CDA. Les premières projections mettent un projet aux alentours de 400 000 €. Il existe différentes subventions dont ils sont susceptibles d'y avoir droit, c'est le travail qui est en cours. Et puis sur ce budget du centre commercial, c'est un budget qui est excédentaire, qui se voit augmenter de 20 000 € par an. L'excédent de fonctionnement pourra aller en partie sur l'investissement. Il y aurait un budget annexe, indépendant du budget communal, qui permettrait d'accéder à un emprunt à un moment où les taux sont assez faibles. Il parle du budget excédentaire de la zone commerciale et non du budget communal.

M Juin dit qu'il sait pourquoi il est excédentaire.

M le Maire dit qu'il y a 20 000 € de plus tous les ans.

M Juin demande pourquoi.

M le Maire répond que ce sont les loyers.

M Juin dit qu'il est excédentaire, car justement les emprunts qui avaient été faits à l'époque pour réaliser les travaux ont finis par être remboursés et qu'évidemment les loyers participent à plein pot sur l'excédent. Il n'y a aucun effet de la gestion de la municipalité dont M le Maire est en train de dire.

M le Maire demande s'il a dit cela. Il dit qu'il ne s'est pas glorifié sur le budget de la zone commerciale. Il n'a fait que rester factuel et dire des chiffres tels qu'ils les retrouveront sur les comptes validés par la trésorerie. Il ne faut pas lui prêter des propos qu'il n'a pas dits. Voilà la situation à l'heure actuelle sur les locaux commerciaux municipaux.

M Le Maire lève la séance à 22H22.

